



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tourisme et ruralité

Question écrite n° 741

Texte de la question

M. Bertrand Sorre appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le tourisme et la ruralité. M. le Premier ministre a présenté le 26 juillet 2017 les premières propositions du Conseil interministériel du tourisme, instance gouvernementale chargée du développement de ce secteur à fort potentiel. Les mesures annoncées pour dépasser les 100 millions de touristes par an en 2020 font l'unanimité, tant pour le soutien à l'investissement que la sécurisation des sites touristiques. Si chacune des régions participe à l'attractivité touristique de la France, cette économie revêt des réalités différentes selon les secteurs. Alors que les chiffres sont positifs pour la région parisienne (+1,6 % cet hiver 2016), beaucoup de régions souffrent d'une baisse de leur fréquentation. C'est le cas de son département, la Manche, où la baisse du nombre de visiteurs est constatée, notamment sur le site emblématique du Mont-Saint-Michel. Le contexte international tendu et les attentats ont entraîné une désaffection des tour-operators lointains/asiatiques : en 2016, la fréquentation en baisse de 7 % par rapport à 2015 a mis à mal cet écosystème économique de toute la baie. Ce bouleversement amène à faire évoluer les stratégies touristiques pour rechercher un meilleur équilibre des marchés visés et une diversification des clientèles. Au-delà de ce cas particulier, M. le député souhaite apporter un exemple éclairant qui démontre combien il est nécessaire de proposer une complémentarité des offres. Il ne faut pas négliger l'importance du tourisme rural, véritable atout de la France qui s'appuie sur la qualité et la diversité de ses patrimoines, de ses paysages dans une démarche durable, respectueuse des populations. Toutefois, sans l'accompagnement de l'État, les territoires ruraux ne pourront poursuivre ces nécessaires évolutions et adaptations. Sa question porte donc précisément sur les politiques publiques qu'il va mettre en place pour soutenir le tourisme des régions rurales, qui propose un tourisme complémentaire à celui de Paris et de l'Île-de-France, mais qui est tout aussi porteurs d'emplois, de richesses et d'avenir pour les territoires.

Texte de la réponse

La politique nationale du tourisme relève des attributions du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (décret no 2017-1074 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'Europe et des affaires étrangères) en lien avec le ministre de l'économie et des finances (décret no 2017-1078 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances). Toutefois, compte tenu de la dimension profondément interministérielle de cette politique et de l'impulsion que le Gouvernement souhaite lui donner, le Premier ministre a réuni un premier Conseil interministériel du tourisme le 26 juillet dernier et annoncé un programme de travail pour les deux prochaines années réunissant tous les ministres concernés et les professionnels. Ainsi, l'animation des politiques publiques relatives au tourisme est assurée par les ministères compétents mobilisant leurs programmes budgétaires respectifs en lien avec l'opérateur national du tourisme, Atout France. A ce titre, le tourisme constitue un axe de travail de la politique de cohésion des territoires et de développement des ruralités. Il s'agit de diversifier l'offre touristique française pour accueillir un flux croissant de touristes français et internationaux tout en faisant profiter nos territoires ruraux de cette activité pour leur développement économique. Le Gouvernement promeut un tourisme durable, respectueux des territoires et de ses habitants, en particulier dans les zones de massifs montagneux et les parcs naturels régionaux à l'aménagement et à la

protection desquels le tourisme contribue. Plusieurs mesures qui avaient déjà été identifiées lors des précédents comités interministériels aux ruralités tenus en 2015 avaient pour objectif de contribuer à faire du tourisme un des leviers du développement économique dans les territoires ruraux. Ces mesures seront poursuivies : premièrement, le soutien aux cinq « pôles d'excellence touristique » (l'oenotourisme, la montagne en été, l'écotourisme, le tourisme de savoir-faire et le tourisme nocturne) par le déblocage conjoint de fonds par la Caisse des Dépôts et BPI France d'un montant d'un milliard d'euros sur cinq ans, afin de mieux structurer ces offres, et par un renforcement des actions de promotion dédiées à ces produits de la part d'Atout France. Des formations en ligne (formations MOOC) destinées aux professionnels du tourisme seront également disponibles prochainement ; deuxièmement, le lancement de 23 « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux » pour favoriser la structuration d'une offre touristique de proximité et de qualité, reflétant les ressources, les valeurs et les savoir-faire locaux, et invitant les visiteurs à prolonger leur séjour ou à revenir. Les collectivités lauréates bénéficieront d'un appui en ingénierie de 12 jours de l'opérateur Atout France financé par le ministère de l'économie et des finances ; enfin, le développement de la marque « Qualité Tourisme » à travers une démarche globale d'exigence de qualité pour les professionnels sur toute la chaîne d'accueil dans une dynamique territoriale. De nouvelles annonces ont été faites lors du premier Comité interministériel au tourisme du 26 juillet dernier en faveur de la mobilisation de l'expertise publique au profit des territoires, pour aider des territoires ruraux à renforcer leurs projets touristiques grâce à l'appui du dispositif d'Accompagnement interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural (AIDER). Ce dispositif vise à mobiliser des hauts fonctionnaires des corps d'inspection et des conseils généraux ministériels – Conseil général de l'environnement et du développement durable, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Contrôle général économique et financier – afin d'accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de projets de territoires en associant l'expertise d'Atout France. La mise en œuvre de cette mesure doit intervenir d'ici début 2018. De nouvelles mesures seront prises en faveur des territoires lors des prochains Conseils interministériels du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 741

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 août 2017](#), page 4127

Réponse publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4830